

# INITIATION À LA RÉDACTION DES TEXTES LÉGISLATIFS, RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS

Didier BATSELÉ  
Chargé de cours à l'U.L.B.

Préface de  
Philippe QUERTAINMONT  
Professeur ordinaire à l'U.L.B.

MONITEUR  
BELGE

BELGISCH  
STAATSBLAD

Prix de l'abonnement annuel :  
Belgique : F 4 500; étranger : F 20 004.  
Prix par numéro : F 170.  
Pour les abonnements et la vente au numéro, prière de  
s'adresser à la Direction du Moniteur belge,  
rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles.  
Téléphone 02/552 22 11.

171e ANNEE

VENDREDI 30 MARS 2001



Prijs van een jaarabonnement :  
Belgie : F 4 500; buitenland :  
Prijs per nummer :  
Voor abonnees :  
U

Wetten, decreten, ordonnances en verordeningen  
Ministerie van Justitie

13 MAART 2001. — Wet tot wijziging van diverse bepalingen met het oog op de oprichting van een algemene vergadering van vrederechters en rechters in de politierechtbank, bl. 10377.

Lois, décrets, ordonnances et règlements  
Ministère de la Justice  
13 MARS 2001. — Loi modifiant diverses dispositions en vue de créer une assemblée générale des juges de paix et des juges au tribunal de police, p. 10377.

Services du Premier Ministre

14 MARS 2001. — Arrêté royal portant approbation du cadre organique du personnel de la Cour d'arbitrage, p. 10381.  
14 MARS 2001. — Arrêté royal portant approbation des cadres linguistiques pour le personnel de la Cour d'arbitrage, p. 10382.

Diensten van de Eerste Minister

14 MAART 2001. — Koninklijk besluit tot goedkeuring van de personeelsformatie van het Arbitragehof, bl. 10381.  
14 MAART 2001. — Koninklijk besluit tot goedkeuring van de taalkaders voor het personeel van het Arbitragehof, bl. 10382.

88 pages/bladzijden

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<b>Préface</b> . . . . .	VII
<b>Avant-propos</b> . . . . .	XI
<b>INTRODUCTION. – Considérations générales et historiques</b> . . . . .	1
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. – Photographies d'un texte législatif et d'un texte réglementaire</b> . . . . .	11
<b>CHAPITRE II. – Le texte législatif et réglementaire, élément par élément</b> . . . . .	17
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. – L'INTITULÉ</b> . . . . .	17
<b>SECTION 2. – LA SALUTATION ET LA FORMULE INTRODUCTIVE DU DISPOSITIF</b> . . . . .	19
<b>SECTION 3. – LE PRÉAMBULE</b> . . . . .	20
A. – <i>Généralités</i> . . . . .	20
B. – <i>Les visas ou référants</i> . . . . .	21
C. – <i>Les considérants.</i> . . . . .	25
D. – <i>L'accomplissement des formalités obligatoires – Les autorisations, avis ou accords préalables obligatoires</i> . . . . .	26
E. – <i>Le(s) ministre(s) proposant(s)</i> . . . . .	32
<b>SECTION 4. – LE DISPOSITIF</b> . . . . .	34
A. – <i>Principes et règles applicables aux textes autonomes et aux textes modificatifs</i> . . . . .	34
B. – <i>Principes et règles complémentaires applicables aux textes modificatifs</i> . . . . .	44
<b>SECTION 5. – L'ABROGATOIRE</b> . . . . .	52
<b>SECTION 6. – LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET PROVISOIRES</b> . . . . .	56
<b>SECTION 7. – LE « FIXANT VIGUEUR ».</b> . . . . .	56
<b>SECTION 8. – L'EXÉCUTOIRE DES ARRÊTÉS ROYAUX ET DES ARRÊTÉS DE GOUVERNEMENT OU DE COLLÈGE – LA PROMULGATION DES TEXTES LÉGISLATIFS</b> . . . . .	58

	PAGES
SECTION 9. – LA DATE ET LA (OU LES) SIGNATURE(S) DU TEXTE . . . . .	60
SECTION 10. – LES ANNEXES . . . . .	61
<b>CHAPITRE III. – Le procédé législatif et réglementaire correct – Les dérivés . . . . .</b>	<b>71</b>
SECTION 1 <sup>re</sup> . – LA PERMANENCE DE LA RÈGLE DE DROIT – SA PRÉCARITÉ . . . . .	71
SECTION 2. – LA COHÉRENCE DE L'ORDONNANCEMENT JURIDIQUE – LA PRATIQUE DES LOIS FOURRE-TOUT – LA LÉGISLATION PAR RÉFÉRENCE . . . . .	73
SECTION 3. – LE RESPECT DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES – LES TRANSFERTS DE POUVOIRS ET L'INCOMPÉTENCE . . . . .	80
SECTION 4. – LES HABILITATIONS ET LES DÉLÉGATIONS – LES POUVOIRS SPÉCIAUX, LES LOIS-CADRE, LES SUBDÉLÉGATIONS . . . . .	86
SECTION 5. – L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ET DES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES – LEUR ÉVITEMENT (PAR LE RECOURS À L'URGENCE), LEUR INEFFECTIVITÉ OU LEUR EFFECTIVITÉ APPARENTE . . . . .	92
SECTION 6. – L'APPLICATION DE LA RÈGLE DE DROIT DANS LE TEMPS – LA RÉTROACTIVITÉ – SA DISPARITION À LA SUITE DE L'ANNULATION . . . . .	94
SECTION 7. – LES VALIDATIONS ET CONFIRMATIONS LÉGISLATIVES . . . . .	98
<b>CHAPITRE IV. – La lisibilité des textes de l'administration . . . . .</b>	<b>102</b>
SECTION 1 <sup>re</sup> . – GÉNÉRALITÉS . . . . .	102
SECTION 2. – LE CHOIX DES MOTS . . . . .	103
SECTION 3. – LA CONSTRUCTION DE LA PHRASE . . . . .	108
SECTION 4. – LA STRUCTURE DU TEXTE . . . . .	112
SECTION 5. – LES DÉTAILS QUI ONT LEUR IMPORTANCE : LES MAJUSCULES – LA PONCTUATION – LES SIGLES ET DÉNOMINATIONS . . . . .	112
<b>CHAPITRE V. – La préparation du dossier – L'élaboration des textes . . . . .</b>	<b>115</b>
SECTION 1. – LA PRÉPARATION DU DOSSIER . . . . .	115
SECTION 2. – L'ÉLABORATION DES TEXTES . . . . .	117
SECTION 3. – LA PROCÉDURE . . . . .	119
A. – <i>Généralités</i> . . . . .	119
B. – <i>La procédure d'élaboration des textes législatifs</i> . . . . .	119
C. – <i>La procédure d'élaboration des textes réglementaires</i> . . . . .	121
D. – <i>Considérations communes aux deux procédures</i> . . . . .	123

	PAGES
<b>CHAPITRE VI. – La rédaction formelle des textes législatifs et réglementaires – Considérations complémentaires – L'arrêté de présentation du projet de loi, de décret ou d'ordonnance . . . . .</b>	124
SECTION 1 <sup>re</sup> . – PRINCIPES COMPLÉMENTAIRES ET FORMULES APPLICABLES . . . . .	124
SECTION 2. – L'ARRÊTÉ DE PRÉSENTATION D'UN TEXTE LÉGISLATIF . . . . .	127
SECTION 3. – L'ERRATUM . . . . .	128
<b>CHAPITRE VII. – L'emploi des langues . . . . .</b>	130
SECTION 1 <sup>re</sup> . – L'EMPLOI DES LANGUES DANS LES TEXTES LÉGISLATIFS . . . . .	130
SECTION 2. – L'EMPLOI DES LANGUES DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES . . . . .	131
SECTION 3. – LA LANGUE DES AUTRES RÈGLEMENTS ET DES ACTES ADMINISTRATIFS INDIVIDUELS . . . . .	132
<b>CHAPITRE VIII. – La publication . . . . .</b>	134
SECTION 1 <sup>re</sup> . – LES RÈGLES DE PUBLICATION . . . . .	134
SECTION 2. – LES RÈGLES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES . . . . .	136
SECTION 3. – LES EFFETS DE LA PUBLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS . . . . .	138
<b>CHAPITRE IX. – La section de législation du Conseil d'Etat . . . . .</b>	141
SECTION 1 <sup>re</sup> . – MISSION . . . . .	141
SECTION 2. – LA PROCÉDURE DEVANT LA SECTION DE LÉGISLATION . . . . .	146
SECTION 3. – COMPOSITION ET ORGANISATION . . . . .	150
<b>CHAPITRE X. – La rédaction des décisions administratives individuelles . . . . .</b>	151
SECTION 1 <sup>re</sup> . – PRINCIPES DE RÉDACTION . . . . .	151
SECTION 2. – LA MOTIVATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES . . . . .	151
SECTION 3. – LA NOTIFICATION ET LA PUBLICATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES . . . . .	152
SECTION 4. – LA PUBLICITÉ DE L'ADMINISTRATION – LES OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION . . . . .	155
<b>Bibliographie sommaire et hétérodoxe . . . . .</b>	161
<b>Index alphabétique . . . . .</b>	165